

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2025_038

Décision modificative n° 3 - Budget Communal

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 7
Votants 8

L'an deux mil vingt - cinq
le 11 décembre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2025

PRÉSENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE, ,
MM. BONNAUD, REBEYRAT, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT (pouvoir donné à M. Serge NOUGIER) MM. LEURS
CRUCHET, PASCAL.

M. Frédéric REBEYRAT a été élu secrétaire

DÉCISION MODIFICATIVE n° 3- BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'opérer des virements de crédits en vue de réajuster le budget primitif Commune :

Un tableau récapitulatif est présenté, pour approbation au Conseil.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n° 3 au budget communal suivant le tableau présenté
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Préfecture
Publié le 15 décembre 2025

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 15 décembre 2025

Le Maire
Serge NOUGIER



11/12/2025

Edition de Décision Modificative

Décision modificative n°3 (virement de crédit)

Description : Décision modificative n° 3

date de délibération : 11/12/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 65 6541		221,00	Créances admises en non valeur
D F 68 6817	221,00		Dotation Provision dépréciation actifs circulants

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		221,00
	Réductions		221,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	221,00
Solde Réductions	221,00
Ouv. - Réd.	